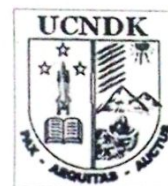




**TAYNA CENTER FOR CONSERVATION BIOLOGY
UNIVERSITE DE CONSERVATION DE LA NATURE ET
DE DEVELOPPEMENT DE KASUGHO
TCCB/UCNDK**



Nord – Kivu, République Démocratique du Congo

Tél: +243 826 088 107 E-mail: kakulepierre@gmail.com, academieucndk@gmail.com,
<http://www.tccbuucndk.com>

RECTORAT

**DECISION N°...608.../UCNDK/RECT/KVF/2024 DU 08 JUIN 2024
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES JURYS AU SEIN DE
L'UNIVERSITE DE CONSERVATION DE LA NATURE ET DE
DEVELOPPEMENT DE KASUGHO/GOMA.**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE
CONSERVATION DE LA NATURE ET DE DEVELOPPEMENT DE KASUGHO**

Vu la loi cadre N° 14/004 du 11 Février 2014 portant organisation de l'Enseignement National, publié au Journal Officiel de la République Démocratique du Congo ;

Vu la loi n° 81-160 du 07 Octobre 1981 portant statut du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, spécialement en ses articles 14, 15, 16 et 56 ;

Vu le décret N° 06/0106 du 12 Juin 2006 portant agrément de quelques établissements privés d'Enseignement Supérieur et Universitaire, spécialement a ses articles 1 et 5 ;

Vu l'arrêté ministériel N° 055/MINESU/CAB.MIN/SMM/RNT/LMM/2017 du 03 Avril 2017 portant transfert d'une institution privée d'Enseignement Supérieur et Universitaire dénommée Université de Conservation de la Nature et de Développement de Kasugho, de Kasugho à Goma en province du Nord-Kivu ;

Vu l'arrêté départemental n° ESURS/CABCD/004/1999 du 17 Décembre 1999 portant autorisation de fonctionnement d'établissements privés d'Enseignement Supérieur, dénommé Université de la Conservation de la Nature et de Développement de Kasugho ;

Vu la décision N° 009/UCNDK/PCA/2024 du 16 Février 2024 portant nomination des membres du Comité de Gestion de l'Université de Conservation de la Nature et de Développement de Kasugho ;

Vu les statuts de l'Université de la Conservation de la Nature et Développement de Kasugho en sa rubrique consacrée au personnel;

Sur proposition du Comité de Gestion et avis du Conseil d'Administration de l'Université de Conservation de la Nature et de Développement de Kasugho ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Décide :

Article 1 : Sont nommés membres des jurys des facultés pour l'année académique 2023-2024 ci-après les personnes dont les grades, fonctions et les noms suivent :

1. Faculté des Sciences

N°	Nom, Post-nom et prénom	Grade	Fonction
1	NEEMA SAWASAWA Florence	Chef de Travaux	Présidente
2	KAMBALE SIMISI Bienfait	Assistant	Secrétaire
3	MWINYIHIRE BARIRE Frank	-	Membre suppléant

2. Faculté des Sciences de l'Information et de la Communication

N°	Nom, Post-nom et prénom	Grade	Fonction
1	MUHINDO KAVYAVU Jackson	Chef de Travaux	Président
2	MUMBERE JUNIOR Gaston	Assistant	Secrétaire
3	MATITA MABRUKI Emmanuel	Chef de Travaux	Membre suppléant

3. Faculté des Sciences Economique et de Gestion

N°	Nom, Post-nom et prénom	Grade	Fonction
1	KASEREKA SIVYALENGHANA Trésor	Assistant	Président
2	KASEREKA KAYENGA Bienvenu	Assistant	Secrétaire
3	KAHINDO KATSURUKA Fanely	Assistante	Membre

4. Faculté des Sciences Agronomiques

N°	Nom, Post-nom et prénom	Grade	Fonction
1	MBUSA MAHUKA Firmin	Chef de Travaux	Président
2	Ir KATEMBO SABUNI Alain	Assistant	Secrétaire
3	NZIIVAKE MALUNGA Emilienne	Assistante	Membre

5. Faculté de Droit

N°	Nom, Post-nom et prénom	Grade	Fonction
1	Samuel KISALYA	Chef de Travaux	Président
2	NZIAVAKE MALUNGA Emilienne	Assistante	Secrétaire

6. Faculté de Médecine vétérinaire

N°	Nom, Post-nom et prénom	Grade	Fonction
1	Dr MASUMU MULUMBU Justin	Professeur Ordinaire	Président
2	Dr MUHINDO SYAYUWE Georges	Assistant	Secrétaire
3	Dr KAPINGA BAKAMANA Monique	Assistante	Membre
4	Dr KASEREKA KITI Fabrice	Assistant	Membre
5	Dr MULIKEBO MISHONA Claude	-	Membre suppléant

7. Faculté de Santé Publique

N°	Nom, Post-nom et prénom	Grade	Fonction
1	KAMBALE MALIMBO David	Chef de Travaux	Président
2	KAVIRA MADIRISHA Rachel	Assistante	Secrétaire
3	Dr UGUYENEZA BARAKA	-	Membre suppléant

Article 2 : Tous les enseignants de l'UCNDK (personnel académique et scientifique) sont d'office membres des jurys.

Article 3 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision.

Article 4 : Le Secrétaire Général Académique est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Yaoundé, le 08 Juin 2024

Pour le Recteur de l'UCNDK (en mission)

Le Vice-Recteur



Doctorant KAKENDI VITAL Francis
Chef de Travaux